



## Actions Sanitaires et Sociales (ASS) Une évolution des aides pas si sociale que ça

2 ans d'étude et de travail pour pouvoir engager une évolution des aides d'actions sanitaires et sociales... Objectif affiché par le gestionnaire majoritaire : *faire plus et mieux pour les bénéficiaires (sic)*. Qu'en est-il vraiment ?

Avec une enveloppe budgétaire du 1 % figée à 30 M€ en 2014 (FO avait proposé 44 M€) et sans réelle approche des conséquences pour les bénéficiaires, on obtient une évolution des aides pas si sociale que ça...

### L'AIDE À L'AUTONOMIE DES JEUNES (AAJ) UN CONSTAT AFFLIGEANT

L'Aide à l'Autonomie des Jeunes remplace les prestations familiales extra légales (PFEL). Ce nouveau dispositif devait permettre « une meilleure prise en charge financière des frais d'études pour les enfants de 18 à 26 ans scolarisés après le BAC ».

Mise en place dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014, **le constat est affligeant**. Sur les 700 familles percevant le PFEL en 2013-2014, 55 % toucheront moins :

- 10 % verront l'aide diminuer de 200 €, voire plus par mois.
- 30 % perdront entre 50 € et 200 € par mois.

**Pour FO Énergie et Mines**, il ne peut y avoir de recul social au travers de l'évolution des aides sanitaires et sociales.

**Une volonté de masquer la situation** : Il est proposé, au travers d'un nouveau fonds temporaire (fonds social national), de compenser provisoirement la perte à hauteur de 50 %.

Inconcevable, au lieu de mettre un pansement sur une jambe de bois, pour FO l'AAJ doit être revue et, a minima, être du même niveau que le PFEL, voire améliorer l'aide apportée aux jeunes.

### LE PLAN D' ACTIONS PERSONNALISÉ (PAP) FO POUR UNE AMÉLIORATION GLOBALE

Le Plan d'actions Personnalisé subit le même sort. Les nouvelles règles qui devaient élargir le panier des aides réduisent ou suppriment les aides pour les retraités.

Les aides financées par le 1 % n'interviennent qu'en complément de celles du régime général.

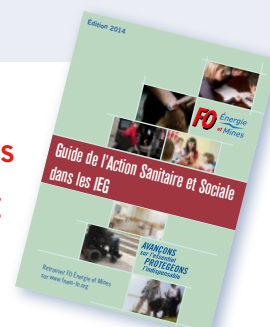
Refus liés aux conditions d'âge (55 ans, 60, 65 ou plus suivant les départements), refus liés aux ressources (plafond différent d'un département à un autre) ou contrainte budgétaire, les bénéficiaires n'ouvrent plus droit aux aides ou les verront s'arrêter en cours d'année...

Pour FO, cette situation bafoue la solidarité et introduit l'inégalité de traitement comme base de redistribution du 1 % ASS...

Nouveau bricolage pour rattraper le coup, le fonds social compenserait provisoirement...

**Pour FO Énergie et Mines**, le PAP doit être revu, a minima être du même niveau que l'ensemble des aides antérieures, voire les améliorer globalement.

**Pour en savoir plus sur les Actions Sanitaires et Sociales**  
Retrouvez le guide sur [fmem-fo.org](http://fmem-fo.org)



DU 24 AU 27 NOVEMBRE  
**VOTEZ**